

**Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public
Consultation du 24 août au 14 septembre 2018**

**Arrêté modifiant l'arrêté du 22 août 2016 portant désignation du site Natura 2000
Coteaux calcaires du Causse de Daglan et de la Vallée du Céou (zone spéciale de
conservation)**

Un (1) commentaire a été émis lors de la consultation publique relative à l'arrêté susvisé. Ce commentaire n'appelant pas de réponse, il est décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.